

**Tarification de la VAE collective pour
le Master IBODE (MFCA).**

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Délibération 2026/07/CA-125

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse notamment son article 23 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation Vie Universitaire ;

Vu la délibération n°20258/12/CA-042 du conseil d'administration du 15 décembre 2025 adoptant la politique tarifaire des actions de formation continue et d'apprentissage 2026 ;

Considérant que cette nouvelle tarification constitue une dérogation à la politique tarifaire adoptée par le conseil d'administration en décembre 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

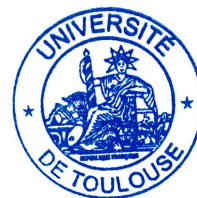
- APPROUVE la tarification de la VAE Collective du Master IBODE - MFCA.

Toulouse le 6 juillet 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

16 juillet 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 30

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1



Tarifs

Tarif pour candidat souhaitant être accompagné

- Frais de recevabilité : 285 €
- Frais d'inscription : non connus (254 € en 25-26)*
- Frais d'accompagnement et de jury : 2 200 €

(l'Université de Toulouse pratique une remise de 30 % pour tous les dossiers individuels et ceux issus des établissements publics)

Tarif pour candidat autonome (ne souhaitant pas être accompagné)

- Frais de recevabilité : 285 €
- Frais d'inscription : non connus (254 € en 25-26)*
- Frais de jury : 1 100 €

* Les frais d'inscription en Master sont fixés annuellement par décret et ne sont donc pas encore connus pour la nouvelle année universitaire à la date de réalisation de cette plaquette.